

parties de la couronne tchèque ne fut pas reconnue. L'importance de cet acte public est néanmoins considérable et les politiciens tchèques lui accordent une si grande importance qu'on l'appelle généralement « la Charte constitutionnelle de la Bohême ». Les Allemands et les centralistes nient cette importance. Mais il est incontestable que c'était un grand pas vers l'autonomie du pays et que la centralisation y était atteinte gravement. On voit que les revendications les plus importantes y étaient satisfaites. Mais il est non moins incontestable, que l'ordre de cabinet du 8 avril contient, au point de vue juridique, quelques inconséquences et quelques défauts.

Tout d'abord cet acte en lui-même a interrompu la continuité juridique et historique en octroyant une Constitution future et en déterminant la composition et l'élection de la Diète tchèque. L'ancienne loi constitutionnelle, en vertu de laquelle la constitution féodale de la Bohême ne pouvait être modifiée sans l'approbation des Etats dans la Diète, était violée. C'était l'ancienne Diète féodale seule qui avait le droit de procéder à la revision constitutionnelle. C'est ainsi, du reste, que la chose s'est passée en Moravie et en Hongrie. Cette interruption de la continuité historique est un des principaux arguments invoqués contre les Tchèques de qui dépendent le droit historique de la Bohême.

Le défaut principal de l'acte du 8 avril est son manque de précision. Toutes ses décisions sont des formules générales et théoriques, qui supposent la publication d'ordonnances complémentaires et particulières pour préciser. Cela vient de ce que le gouvernement, en publiant l'ordre du cabinet, n'avait pour